

Paris, le 2 juillet 2015

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DES OPCVM

COGEFI PROSPECTIVE et COGEFI CHRYSALIDE

COGEFI GESTION vous informe qu'à compter du 13 juillet 2015 les OPCVM ci-dessus mentionnés pourront investir une partie de leur actif net dans des FIA.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉLÉMENTS MODIFIÉS

OPCVM concerné		Modifications de la stratégie d'investissement : Les actifs - Détention de parts ou actions d'OPCVM ou FIA	
NOM	CODE ISIN	Avant	Après
COGEFI PROSPECTIVE	FR0010762518 (part P) FR0010765719 (part I)	<p>Le fonds est susceptible d'investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM de droit français ou européens gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion.</p> <p>Le fonds pourra investir dans des OPCVM actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPCVM monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>La sélection des OPCVM sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p> <p>Le fonds ne détiendra pas de FIA.</p>	<p>Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'OPCVM de droit français et/ou européen, - de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale) <p>Le FCP pourra investir dans des OPC actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA dont l'actif comprend moins de 10% d'actions ou parts d'OPCVM, ou de FIA.</p>
COGEFI CHRYSALIDE	FR0011749613 (part P) FR0011749605 (part I)	<p>Le fonds est susceptible d'investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE, gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion. Il ne détiendra pas de FIA.</p> <p>Le FCP pourra investir dans des OPCVM actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPCVM monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>La sélection des OPCVM sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p>	<p>Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées.</p> <p>La sélection des OPCVM sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p> <p>Le fonds ne détiendra pas de fonds d'investissement de droit étranger.</p>